

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2013**

Présidence : Mme Anne Morier

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 44 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

Se sont excusés :

Mmes Marylène Brawand, Gabrielle Muller, Monique Niederoest et Anne Schilknecht-Morier.

MM. Michel Aubert, Martin Bornand, Romano Buob, Patrick Köhli, Dominique Liaudat, Dominique Ruchet.

Sont absents :

Mmes Isabelle Jolivat, Martine Schläppi et Laurence Zimmermann.

MM. Joël Buzer, Alban Chaudet, François Golay, Jacques Laurent, Gérard Leyvraz, Raphaël Sculati et Yan Torrent.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 17 février 2014 : **le lundi 3 février 2014**

Le bureau du Conseil n'a pas reçu :

De motions, postulats ou interpellations.

Ordre du jour :

Point 9. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. **Préavis No 22/2013** concernant le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
5. **Préavis No 23/2013** relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera
6. **Préavis No 24/2013** concernant le budget 2014
7. **Réponse de la Municipalité** à la motion de M. Gérard Leyvraz

8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil

- Représentations

La Présidente a représenté le Conseil communal :

- le 4 décembre au Montreux Comedy Festival

La 2ème Vice-Présidente a représenté le Conseil communal :

- le 28 novembre pour l'inauguration de la Vaudoise assurance à Blonay

3. Communications de la Municipalité

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication orale No 24-2013

Ligne 202 – Chiffres de fréquentation

Dans le cadre des travaux du Groupe de travail GT202 et conformément à diverses demandes formulées au sein du Conseil, il avait été demandé aux VMCV de fournir une statistique de voyageurs pour la fin du mois de septembre 2013, ceci afin de pouvoir constater l'éventuelle évolution depuis les premières statistiques en mars 2013.

Comme vous avez pu le constater par vous-mêmes lors de la prise de connaissance de ces statistiques, les énormes quantités de chiffres bruts fournies par les cellules de comptage doivent être vérifiées quant à leur plausibilité, éventuellement rectifiées avant d'être traitées pour en permettre l'interprétation correcte. Il s'agit d'un travail itératif, en grande partie manuel et occasionnant un travail de traitement important. Ce même travail devra être prochainement effectué, mais cette fois pour l'ensemble des lignes, et être remis à la communauté tarifaire Mobilis d'ici mi-janvier 2014.

Les VMCV étant actuellement très chargés par les multiples analyses que requiert le projet de fusion avec MVR et que les deux entités mènent au pas de charge en plus de leurs tâches habituelles et sans ressources supplémentaires, la Direction nous a priés de bien vouloir patienter pour l'obtention de ces chiffres afin d'éviter du travail à double. Dans la mesure où ces chiffres fourniront une vision d'ensemble sur la première année complète d'exploitation et que des décisions par rapport à cette ligne n'interviendront pas avant mai 2014, la Municipalité a décidé d'accéder à cette demande.

4. Préavis no 22/2013 concernant le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteuse de la commission intercommunale de gestion : Mme Céline Morier

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose, aux membres du Conseil :

- D'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 22/2013 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis no 23/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Patrick Bays

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil :

- D'adopter le budget 2014 du Fonds culturel Riviera

La discussion est ouverte :

M. Patrick Bays s'était engagé, lors de la séance du 24 juin 2013, à répondre à la question de M. Eric Rochat concernant les faits qui se sont produits au TMR. Lors de la séance d'octobre à Corsier, il a été dit qu'effectivement il y a eu des dissensions entre la directrice et le personnel. Elle a remis d'elle-même sa démission. Le SAI ne s'est pas mêlé de ceci et il ne connaît pas le fin mot de l'histoire. La transition, entre l'ex-directrice et la nouvelle, se serait bien déroulée. Il rappelle, pour les nouveaux membres du Conseil communal, que tous les critères d'attribution de subventions sont sur le site du SAI.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 23/2013 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis no 24/2013 concernant le budget 2014

Rapporteur de la commission des finances : M. Stéphane Jaquet

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande aux membres du Conseil communal :

- D'adopter le budget 2014 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 32'141'650.00
Recettes	<u>CHF 29'493'395.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF - 2'648'255.00</u>

Le préavis 24/2013 sera traité de la manière suivante :

- A. remarques générales, page par page**
- B. budget chapitre par chapitre + tableau en annexes**

A. Remarques générales p. 1 à 12

La discussion sur les remarques générales est ouverte :

M. Pierre-Alain Poletti page 4 compte 430.3142.02 Entretien du réseau routier. On peut lire que dans le plan des investissements sont prévus des assainissements lourds. Il y a un montant total de Fr. 500'000.-, mais cette somme répartie, représente peu par objet. Il aimerait savoir ce qu'il en est de l'investissement pour le chemin de Ferreyres. Quelle différence y a-t-il entre investissement et entretien ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que dans les assainissements, il y a l'assainissement de surface des différents chemins et routes communaux. Pour les chemins qui nécessitent des travaux de fonds, en particulier lorsqu'il faut changer les canalisations et prévoir un coffre assez solide pour tenir la route, cela dépasse les compétences de la Municipalité. Pour chacun un préavis est présenté. En ce qui concerne le chemin de Ferreyres, il avait été prévu de faire l'assainissement du tapis. Ils se sont aperçus qu'il y avait un certain nombre de travaux à faire en profondeur. Ceci demande une étude particulière. Il s'agit ensuite de faire une présentation de préavis. Ils ont tenté de mettre dans le plan d'investissement des chiffres, mais sans les détailler objet par objet car c'est impossible. Mais ils permettent de voir quel est l'ordre de grandeur des dépenses à moyen terme.

La parole n'est plus demandée. La discussion sur les remarques générales est close.

B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexes p. 14 à 53

- 1. Administration Générale p. 14 à 17**
- 2. Finances p. 18 à 19**
- 3. Domaines & Bâtiments p. 20 à 31**
- 4. Travaux p. 32 à 39 et
Assainissement des chemins communaux, Tableau en annexe**

M. Eric Rochat page 32 compte 430.3143.02 Entretien signalisation routière. Dans ce point, il y a un montant de Fr. 108'000.-, qui se décompose de la façon suivante :

Signalisation routière nouvelle	Fr. 20'000.-
Entretien signalisation routière	Fr. 18'900.-
Marquages routiers	Fr. 20'000.-
Plaques de rue	Fr. 2'500.-
Avis FAO	Fr. 1'000.-
Signalisations routières diverses	Fr. 14'000.-

Entretien & acquisition horodateurs Fr. 31'600.-

Avec son collègue, M. Gérard Leyvraz, ils aimeraient connaître la répartition des Fr. 31'600.-. Acquisition d'horodateur, personnellement, il n'en veut pas et est prêt à déposer un amendement. Pour l'entretien, même si quelques uns venaient à rouiller, personne ne s'en plaindrait. Mais il veut bien admettre, qu'après l'investissement antérieur qui était de la compétence de la Municipalité, elle veuille les entretenir. Avant d'émettre cet amendement, il demande à M. Claude Schwab, Municipal, des renseignements complémentaires sur cet objet.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que dans l'entretien, il y a les frais des transporteurs de fonds, les contrats de service, les rouleaux de tickets, les frais d'électricité et la communication de surveillance, pour un total de Fr. 9'600.-. L'acquisition de 2 nouveaux horodateurs coûtent Fr. 22'000.- (Fr. 10'000.- pour l'horodateur et Fr. 1'000.- pour les frais d'installation). Le premier est destiné à remplacer le plus ancien et le plus rentable, qui se trouve dans la zone industrielle. Si le Conseil communal décide de mettre un amendement pour empêcher la Municipalité de le remplacer, il y aura un déficit au niveau des encaissements. Le second est dans la perspective du plan de mobilité de Clos-Béguin VI. La Municipalité va refaire, dans un premier temps, le chemin des Areneys jusqu'au chemin des Bosquets et le chemin du Pilon. Du côté des Areneys, il y a, actuellement, une autorisation de stationner de 5 heures. La Municipalité trouve que, au cœur de la localité, 5 heures est disproportionné et cela signifie qu'il y a des voitures ventouses. Elle souhaite étendre au chemin des Areneys les limitations de stationnement qu'il y a au parking d'à côté. La Municipalité n'a répondu, ni à la motion de M. Gérard Leyvraz, ni à l'interpellation de M. Eric Rochat. Un groupe de travail s'est mis en place et il va faire au mieux, en essayant de concilier les intérêts et besoins de chacun.

M. Jean Dupraz demande quel est le montant des frais de transports de fonds et quel est le montant des recettes ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que les frais sont de 2.6 ou 2.7 % des encaissements. Il a été budgétisé Fr. 2'400.- pour les frais de transports de fonds pour une recette de Fr. 90'000.- par année.

M. Eric Rochat remercie M. Claude Schwab, Municipal, de ces précisions. Il est étonné que le problème du chemin des Areneys en soit un. A cet endroit, il y a des gens qui travaillent dans les écoles et qui s'y parquent. Parmi ces gens, tous n'ont pas un macaron. Les heures d'école durent 4 heures, donc 5 heures est loin d'être une voiture ventouse. Concernant la zone industrielle, il aimerait que les frais passent de Fr. 108'000.- à Fr. 97'000.-, ce qui représente Fr. 11'000.- pour l'acquisition de l'horodateur et il présente l'amendement suivant :

Compte 430.3143.02 : Signalisations routières diverses Fr. 97'000.-

La parole n'est plus demandée. La discussion sur les remarques générales est close.

5.	Instruction Publique & Cultes	p. 40 à 41
6.	Service Généraux & Police	p. 43
7.	Sécurité Sociale	p. 44 à 45
8.	Services des eaux	p. 46 à 47
9.	Tableau du budget	p. 49
10.	Tableau des charges par nature	p. 50

- 11. Tableau des produits par nature p. 51
- 12. Tableau de l'endettement et des intérêts p. 53
- 13. Tableau des EPT annexe budget 2013
- 14. Etablissement primaire et secondaire Blonay-St-Légier-La Chiésaz p. 1 à 4
- 15. Plan des investissements

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'amendement proposé par de M. Eric Rochat est le suivant :

- Compte 430.33143.02 Signalisations routières diverses Fr. 97'000.-

Au vu de l'égalité entre les pour et les contre, Mme la Présidente a tranché en acceptant l'amendement de Monsieur Rochat.

Au vote, l'amendement de M. Eric Rochat est accepté à la majorité des voix moins 15 avis contraires et 11 abstentions.

Les conclusions amendées du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- D'adopter le budget 2014 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 32'130'650.00
Recettes	<u>CHF 29'493'395.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF - 2'637'255.00</u>

Au vote, les conclusions amendées du préavis municipal no 24/2013 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 4 abstentions.

7. Réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Leyvraz

Mme la Présidente informe que M. Gérard Leyvraz n'étant pas présent, ce point est reporté à la séance du 13 décembre 2013.

8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Pierre Zapf fait la demande suivante :

Un toit pour la récup !

Notre village, de par sa configuration, n'offre que peu, voire pas, de lieu de rassemblement. Nous n'avons pas de place de village, pas de Migros ou de Coop pour se rencontrer entre concitoyens à part peut-être le Denner le dimanche matin. Nous avons perdu notre dernière épicerie, même la volonté asiatique n'a pas réussi à renverser la fin des petits commerces. Il reste pourtant un lieu où l'on peut se rencontrer entre gens du village. C'est notre déchetterie. Hormis l'élimination des déchets végétaux, encombrants et autres, il y a parfois des objets qui mériteraient une seconde vie. Un endroit a été aménagé à cet effet pour les recevoir. Il a pu ainsi récupérer un petit vélo, un siège enfant pour son auto et une poussette lui permettant d'être ainsi équipé, quand il reçoit ses petits enfants. Cet endroit est hélas à même le sol et pas abrité et c'est dommage. Ce pourrait être un lieu où les objets seraient mieux entreposés afin de susciter l'intérêt d'éventuels usagers et être ainsi plus convivial.

Y a-t-il une possibilité de trouver une solution pour améliorer cette situation ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que cette demande a déjà été faite par des citoyens à la Municipalité et qu'il y a eu un plus avec l'installation d'un endroit à ciel ouvert. Ce qu'il faut savoir, c'est que le centre de tri du Chapon est une installation provisoire. La Commune n'étant pas propriétaire, il est difficile de faire des aménagements importants. A l'endroit où l'on dépose actuellement des objets qui peuvent être récupérés par d'autres, il n'est pas possible de mettre un couvert, cela empêcherait les camions de circuler et de charger les bennes. Il est question que la Commune achète ce terrain et à ce moment là, il sera fait un centre de tri définitif. Dans ce cadre, la Municipalité réfléchit à la possibilité d'avoir un endroit couvert pour mettre ces objets. Si on construit quelque chose actuellement cela ferait des frais, pour du court terme, car il faudrait le démolir ensuite. La Municipalité préfère attendre.

Répond à la question que M. Alain Vionnet a posée lors du dernier Conseil communal, concernant l'assainissement du chemin des Aveneyres. Ce chemin est sur le domaine public donc l'entretien est entièrement à la charge de la Commune.

Mme Rita Regamey se réfère au groupe de travail de la ligne de bus 202 avec des conclusions connues de tous. Cependant, il y a un vœu qui est resté sans réponse bien que M. Dominique Epp, Municipal, en ait parlé en proposant de repousser le délai qui accompagnait ce vœu. Le groupe de travail espérait avoir les chiffres, concernant l'utilisation sur le tronçon de St-Légier, au 31 octobre 2013. Ils ont été déçus. Elle aimerait quand même qu'il précise le délai en terme de date plus précise. Lors de la séance de la commission, il nous a parlé de la date du 11 janvier 2014. Elle aimerait que les VMCV puissent donner des précisions. Ceci du fait que le Conseil communal a proposé de laisser du temps à cette ligne, mais il ne faut pas pousser trop loin l'objet. Les VMCV ont répondu aux autres vœux mais pour celui-ci, qui est un point important pour une décision future, il n'y a pas de réponse. Malheureusement, la date du 31 octobre 2013 a été dépassée. La commission a fait la proposition à M. Dominique Epp, Municipal, d'informer le Conseil communal de la situation. Elle trouve que ceci met en doute la confiance et l'engagement que le Conseil communal a eu au départ pour cet objet. Du fait que nous sommes un client important, elle aimerait qu'on ne soit pas toujours renvoyé à Mobilis, à la coordination avec le MVR, etc. En terme de stratégie, si on nous propose une nouvelle ligne ou une variante, qui est un des vœux qui a été demandé, et si on apprend que la ligne 202 fonctionne très bien, pourquoi mettrions-nous en route une nouvelle ligne ? Ou la nouvelle ligne nous est proposée parce que la ligne 202 ne fonctionne pas ? Elle imagine certains éléments, mais le fait de ne pas avoir les chiffres et la réponse à leur vœu fait qu'on va dans ces supputations et dans cette forme de pensées. Elle demande à M. Dominique Epp, Municipal, de préciser la date pour ces chiffres.

M. Dominique Epp, Municipal, pense avoir été assez clair dans la communication. Il est bien précisé que le délai pour Mobilis est au 11 janvier 2014 et il transmettra, en premier, les informations à la commission de mobilité-sécurité mi-janvier 2014.

Répond à l'intervention de Mme Monica Simonet lors de la dernière séance, concernant le contrôle de géomètre sur l'implantation de l'hôtel de Milavy. L'implantation a été contrôlée par un géomètre officiel, B+C Conseil à Montreux, en date des 22 et 23 juillet 2013. Les plans sont à disposition au bureau technique.

M. Guy Marti rebondit suite à l'intervention de M. Pierre Zapf. Il émet une suggestion à la Municipalité. Serait-il possible, juste après la barrière sur la plateforme à gauche, d'avoir un couvert qui permettrait d'entreposer certains éléments ? Mais la route pourrait poser problème ? On a un service forestier qui est qualifié et qui pourrait le faire à moindre frais. Il désire remercier la COFIN pour son rapport et le boursier communal pour le travail effectué.

M. Pascal Viénet apprend que la déchetterie au chemin du Chapon pourrait devenir définitive. Il croit savoir qu'il y a une déchetterie intercommunale qui se construit dans la zone industrielle du côté de Corsier, par les communes de Corsier, Corseaux, Jongny. Est-ce qu'il y a une possibilité de participer à cette déchetterie intercommunale ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que, l'option d'un couvert sur la plateforme après la barrière, a été abandonnée pour des raisons de sécurité. La Municipalité va étudier s'il y a une solution intermédiaire.

Pour la déchetterie intercommunale, elle concerne 4 communes car il y a aussi Chardonne. Elle se situe un peu plus haut que le pont de Fenil. Elle devra déjà desservir 10'000 habitants. Ces communes ne les ont pas approchés. Par rapport à la taille de notre commune, le centre de tri du Chapon est bien apprécié. Il veut bien prendre contact avec ces communes, mais il n'est pas sûr que ce soit la meilleure des solutions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 10.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Chantal Colagioia